

EIFFEL NOVA EUROPE ISR

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2024

EIFFEL INVESTMENT GROUP



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	9
Rapport du commissaire aux comptes	16
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	21
Actif	21
Passif	22
Compte de résultat	23
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	26
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	27
Règles & méthodes comptables	29
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	32
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	33
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	34
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	35
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	35
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	35
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	36
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	37
Exposition directe sur le marché des devises	38
Exposition directe aux marchés de crédit	39
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	40
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	41
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	42
Créances et dettes - ventilation par nature	42
Frais de gestion, autres frais et charges	43
Engagements reçus et donnés	46
Acquisitions temporaires	46
Instruments d'entités liées	47
Détermination et ventilation des sommes distribuables	48
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	48
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	50
Inventaire des actifs et passifs	52
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	54
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	56

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	57
Synthèse de l'inventaire	58
Comptes annuels au 29/12/2023	59
Informations SFDR	83
Annexe Suisse	94

Commercialisateur	Eiffel Investment Group SAS 22, rue de Marignan - 75008 Paris.
Société de gestion	Eiffel Investment Group SAS 22, rue de Marignan - 75008 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	DELOITTE & ASSOCIES 185 avenue Charles de Gaulle 92 200 NEUILLY SUR SEINE Représenté par Monsieur Stéphane Collas

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de l'Union Européenne.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation intégrale des revenus.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP EIFFEL NOVA EUROPE ISR est, dans le cadre d'une allocation dynamique décidée par la société de gestion, de surperformer à long terme l'indicateur de référence MSCI EUROPE SMALL CAP sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds afin de l'enrichir, et de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni en termes d'exposition géographique, ni en termes d'exposition sectorielle, la composition d'un indicateur de référence. L'indice MSCI EUROPE SMALL CAP est un indicateur représentatif de la gestion du FCP EIFFEL NOVA EUROPE ISR et pourra être retenu comme élément d'appréciation de la performance a posteriori.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est le MSCI EUROPE SMALL CAP, dividendes nets réinvestis, libellé en euro et retenu sur les cours de clôture. L'indicateur de référence n'intègre pas de critères ESG.

Cet indice est représentatif de l'ensemble des actions de sociétés européennes de petites et moyennes capitalisations. Cet indicateur est utilisé comme éléments d'appréciation a posteriori. La performance de l'indicateur MSCI EUROPE SMALL CAP inclut les dividendes détachés par les instruments qui composent l'indicateur.

L'administrateur MSCI de l'indice de référence MSCI Europe Small Cap est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur (www.msci.com).

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

Pour répondre à son objectif de gestion le FCP est essentiellement investi en actions de l'Union Européenne.

A ce titre, le FCP est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, dont éventuellement les marchés de la zone euro.

Le FCP étant éligible au Plan d'Epargne en Actions « P.E.A », il est, en conséquence, en permanence investi à hauteur de 75% au moins en actions des pays de l'Union Européenne, la Norvège et l'Islande.

La gestion du FCP s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres –« stock picking »- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe notamment par la rencontre directe des dirigeants des entreprises dans lesquelles le fonds investit.

Les sociétés sélectionnées placent l'innovation (de produit, de processus, d'organisation, marketing...) au cœur de leur stratégie de développement. Cette stratégie leur confère un avantage concurrentiel sur des marchés à fortes barrières à l'entrée, leur ouvrant des perspectives de rentabilité élevée permettant de financer leur développement à long terme.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 (« Règlement SFDR »). Le FCP intègre également les risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Le fonds utilisera une méthode ESG dite « Best effort ». L'approche « best effort » désigne un type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs présentant une amélioration ou de bonnes perspectives d'amélioration de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles à l'annexe SFDR de ce document.

Une politique d'engagement actionnariale et de vote complète l'approche ESG. Elle vise à instaurer un dialogue constructif et de long terme avec les émetteurs afin de les sensibiliser et de les accompagner dans leur démarche responsable. La politique et le rapport d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.eiffel-ig.com.

Le fonds est géré selon une approche en « amélioration de note » ESG par rapport au Benchmark de Référence : la note ESG moyenne pondérée du FCP vise à être supérieure de celle de son Benchmark de Référence après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

Le Benchmark de Référence est issu de la couverture annuelle de Ethifinance ESG Ratings (ex Gaïa Research) européenne (Msci Small cap) et composé d'un panier d'entreprises dont la taille est comparable à celles des entreprises du FCP (selon des critères d'effectifs, de capitalisation boursière et de chiffre d'affaires). Sa composition est revue annuellement. La note du Benchmark de référence est la moyenne équipondérée des notes des entreprises qui le compose, après élimination de 20% des entreprises les moins bien notées. Les notes du Benchmark de référence sont mises à jour trimestriellement.

Dans le cadre du respect du label Relance, le FCP respecte par ailleurs les règles d'investissement suivantes :

- 30 % minimum de l'actif net en instruments de fonds propres, émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France ;
- 10 % minimum de l'actif net en instruments de fonds propres de TPE, PME ou ETI françaises.

Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse ESG mise en œuvre par Eiffel repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes ou par des tiers : celles-ci peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il est possible qu'Eiffel évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion incorrecte d'un titre en portefeuille. Il est par ailleurs précisé que les pondérations entre les piliers E, S, G et Parties prenantes externes sont déterminées par Ethifinance ESG Ratings (ex Gaïa Research) en fonction des secteurs d'activité.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir à posteriori son opinion sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille.

Pour plus d'informations sur la prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion du FCP, le Code de Transparence du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : www.eiffel-ig.com.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Européen 2020/852 (« Règlement Taxonomie »).

La stratégie d'investissement se fait sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur ou type de valeurs.

Le FCP investit sur des petites et moyennes valeurs.

La part de l'actif qui n'a pas été investie en actions, faute d'opportunités d'investissement, pourra être placée en obligations, titres de créances négociables ou en parts de fonds dans la limite de 25% de l'actif du fonds. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner un titre et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM ou FIA répondant aux quatre critères définis à l'article R 214-13 du Code monétaire et financier, afin de remplir l'objectif de gestion ou de rémunérer la trésorerie.

Le FCP pourra utiliser des instruments dérivés simple de gré à gré ou sur un marché réglementé dans le but de couvrir le fonds contre une évolution défavorable des indices et des devises.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. La performance du FCP peut ainsi être sensiblement supérieure ou inférieure à celle de l'indicateur de référence.

Actifs entrant dans la composition du FCP :

Actions (de 75% à 100%) :

Le FCP EIFFEL NOVA EUROPE ISR est éligible au « PEA » et au « PEA-PME ».

A ce titre, il est en permanence exposé à hauteur de 75% en actions de l'Union Européenne, de la Norvège et de l'Islande, émises par des sociétés qui respectent les critères suivants : moins de 5000 salariés d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de petites et de moyennes capitalisations. La capitalisation boursière des sociétés entrant dans la composition du FCP sera comprise entre 150 millions d'euros et 6 milliards d'euros. En tout état de cause, le fonds investira dans des titres permettant d'assurer la liquidité quotidienne du fonds.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire (de 0% à 25%) :

Dans la limite de 25% et en fonction de l'évolution et des situations de marché, le FCP peut être exposé :

- Sur des titres obligataires de l'Union Européenne, de la Norvège et de l'Islande: La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition émetteurs souverains et privés, ni de critère de notation.

- Sur des Titres de créances négociables : L'échéance maximum des titres de créances utilisés sera de 5 ans.

- Investissements en titres d'autres OPCVM ou FIA :

Le FCP EIFFEL NOVA EUROPE ISR se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA de tout type de classification, et notamment dans le cadre du placement de la trésorerie.

- Les produits dérivés :

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme fermes simples et conditionnels (futures et options listés) négociés sur les marchés réglementés français et européens, non réglementés et/ou de gré à gré.

Ces interventions sont destinées à couvrir le portefeuille pour faire face au risque actions et au risque de taux.

Le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change (change à terme et swap de change).

Le gérant peut prendre des positions pour couvrir le portefeuille au risque action et de change pour un maximum de 100% de l'actif.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion : L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée - pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM, - afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple...).

- Les titres intégrant des dérivés :

Le FCP pourra investir sur des titres intégrant des dérivés simples négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, dont notamment les obligations convertibles, warrants, Obligations Convertibles ou Échangeable en Actions Nouvelles ou Existantes, bons et droits de souscription, bon de souscription et /ou d'acquisition d'actions remboursables, Obligations Remboursables en Actions, Obligations à option de Remboursement en Actions ou en Numéraire.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat de titres à dérivés intégrés.

- Les dépôts et les liquidités :

Le FCP pourra avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription / rachat des OPCVM sous-jacents.

Le FCP pourra détenir des liquidités à titre accessoire (10% maximum), notamment pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

Le prêt d'espèces est prohibé.

- Les emprunts d'espèces :

Le fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Fonds peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif.

- Les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :

Utilisation : Néant.

- Les pensions :

Utilisation : Néant.

Profil de risque :

Vous devez avoir conscience que le profil de risque du FCP est adapté à un horizon de placement minimum de 5 ans en raison de son exposition principalement aux marchés actions et de taux et qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital : Oui

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions : Oui

Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds. Le fonds étant exposé à 60% minimum en actions, la valeur liquidative du fonds pourra être amenée à baisser en période de baisse du marché des actions. En outre l'exposition aux risques de marché autres que ceux de l'Union Européenne doit rester accessoire.

Risque lié à la taille de capitalisations des titres sélectionnés : Oui

Le fonds peut être investi en petites et moyennes capitalisations. Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire : Oui

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative. En particulier, la sélection ESG peut amener la performance et la volatilité du fonds à s'écarter de celles de l'indicateur de référence.

Risque de taux : Oui

Le FCP peut être investi à hauteur de 25 % maximum de son actif en produits de taux. Le risque de taux correspond à la baisse de la valeur d'une créance dont le taux d'intérêt est fixe lorsque les taux d'intérêt du marché montent.

Risque de crédit : Oui

Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de la dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notations financières, la valeur des obligations privées ou bien des instruments dérivés liés à cet émetteur peut baisser. Par conséquent la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque de change : Oui

Le FCP peut investir dans des instruments libellés en devises étrangères hors zone euro. Les fluctuations de ces monnaies par rapport à l'euro peuvent conduire à une baisse de la valeur liquidative du fonds. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro correspond au risque de change. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union Européenne doit rester accessoire.

Risque de contrepartie : Oui

Le FCP intervenant sur les marchés à terme de gré à gré, il existe un risque de contrepartie lié à la défaillance d'un co-contractant. Ce risque doit rester accessoire.

Risque de durabilité : Oui

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les détails de la politique d'intégration des risques de durabilité de la société de gestion concernant le Fonds sont disponibles à l'adresse www.eiffel-ig.com.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

L'OPCVM s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention de parts d'un tel fonds qui souhaitent disposer d'un support d'investissement collectif leur permettant d'investir sur les marchés actions internationaux dans les entreprises innovantes.

Le FCP peut servir de support à des contrats d'assurance vie en unité de compte. Il peut également servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par Eiffel Investment Group.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez

tenir compte de votre patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de vos besoins financiers actuels et à 5 ans, mais également de votre souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du fonds.

Restrictions de commercialisation aux Etats-Unis d'Amérique :

Certaines actions et parts de fonds peuvent ne pas avoir été enregistrés auprès de la « Security and Exchange Commission » selon les dispositions du « US Securities Act of 1933 » et ne sont pas disponibles, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans les territoires, comtés et les possessions), aux « US Persons

» tel que ce terme est défini dans la réglementation y afférente. Par conséquent, actions et parts de fonds ne pourront pas être offerts, vendus, livrés ou distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique ou à destination des Etats-Unis d'Amérique.

Toute revente ou cession de Parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du Fonds. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ». La société de gestion du fonds a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de Parts par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Parts détenues, ou (ii) au transfert de Parts à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du fonds, faire subir un dommage au fonds qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de Parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute Part détenue directement ou indirectement, par une

«U.S. Person», ou si la détention de Parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP. Une Personne non Eligible est une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903).

Durée de placement recommandée :

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

le FCP n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal professionnel.

Le fonds est éligible au PEA ainsi qu'au PEA-PME. De ce fait, il sera investi à 75 % minimum en actions des pays de l'Union Européenne, la Norvège et l'Islande.

L'OPCVM peut servir d'unité de compte à un contrat d'assurance vie.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- Les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : EIFFEL INVESTMENT GROUP - 22 rue de marignan 75008 PARIS. Ces documents sont également disponibles sur le site : www.eiffel-ig.com

- Date de création du Fonds : 30 octobre 2013.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Exercice du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Le fonds a été créé le 10 décembre 2013.

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DE L'ACTIF NET

	Actif net			Nombre de parts		Valeur liquidative	
	Parts A	Parts I	Actif net total	Parts A	Parts I	Parts A	Parts I
31/12/2024	39 669 952,44 €	31 144 381,87 €	70 814 334,31 €	187 053,88	1 318,68	212,07 €	23 617,77 €
31/12/2023	60 293 753,38 €	51 040 488,16 €	111 334 241,54 €	257 712,693	1 978,787	233,95 €	25 793,82 €
31/12/2022	69 218 844,82 €	60 007 248,35 €	129 226 093,17 €	180 571,336	2 228,302	246,70 €	26 929,58 €
31/12/2021	85 910 135,88 €	64 304 991,85 €	150 215 127,73 €	257 172,602	1 781,183	334,05 €	36 102,40 €
31/12/2020	42 028 488,55 €	36 531 273,45 €	78 559 762,00 €	168 152,977	1 365,063	249,94 €	26 761,60 €
31/12/2019	29 348 512,44 €	32 530 270,52 €	61 878 782,96 €	131 519,797	1 371,701	223,14 €	23 715,27 €
31/12/2018	13 456 010,83 €	20 108 467,86 €	33 564 478,69 €	76 335,264	1 084,387	176,27 €	18 543,62 €
31/12/2017	9 555 243,83 €	13 227 811,99 €	22 783 055,82 €	46 498,994	618,272	205,49 €	21 394,81 €
31/12/2016	2 824 914,96 €	5 941 034,12 €	8 765 949,08 €	16 788,328	342,213	168,26 €	17 360,63 €
31/12/2015	1 554 744,88 €	5 423 996,25 €	6 978 741,13 €	10 365,275	353,475	149,99 €	15 344,78 €
31/12/2014	304 416,37 €	2 655 380,73 €	2 959 797,10 €	2 489,610	214,893	122,27 €	12 356,75 €
31/12/2013	203,38 €	831 296,99 €	831 500,37 €	2,000	81,700	101,69 €	10 174,99 €
10/12/2013	200,00 €	767 000,00 €	767 200,00 €	2,000	76,700	100,00 €	10 000,00 €

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP EIFFEL NOVA EUROPE ISR est, dans le cadre d'une allocation dynamique décidée par la société de gestion, de surperformer à long terme l'indicateur de référence MSCI EUROPE SMALL CAP sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds afin de l'enrichir, et de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni en termes d'exposition géographique, ni en termes d'exposition sectorielle, la composition d'un indicateur de référence. L'indice MSCI EUROPE SMALL CAP est un indicateur représentatif de la gestion du FCP EIFFEL NOVA EUROPE ISR et pourra être retenu comme élément d'appréciation de la performance a posteriori.

Stratégie d'investissement :

Pour répondre à son objectif de gestion le FCP est essentiellement investi en actions de l'Union Européenne.

A ce titre, le FCP est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, dont éventuellement les marchés de la zone euro.

Le FCP étant éligible au Plan d'Epargne en Actions « P.E.A », il est, en conséquence, en permanence investi à hauteur de 75% au moins en actions des pays de l'Union Européenne, la Norvège et l'Islande.

La gestion du FCP s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe notamment par la rencontre directe des dirigeants des entreprises dans lesquelles le fonds investit.

Les sociétés sélectionnées placent l'innovation (de produit, de processus, d'organisation, marketing...) au cœur de leur stratégie de développement. Cette stratégie leur confère un avantage concurrentiel sur des marchés à fortes barrières à l'entrée, leur ouvrant des perspectives de rentabilité élevée permettant de financer leur développement à long terme.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 (« Règlement SFDR »). Le FCP intègre également les risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Le fonds utilisera une méthode ESG dite « Best effort ». L'approche « best effort » désigne un type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs présentant une amélioration ou de bonnes perspectives d'amélioration de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles à l'annexe SFDR de ce document.

Une politique d'engagement actionnariale et de vote complète l'approche ESG. Elle vise à instaurer un dialogue constructif et de long terme avec les émetteurs afin de les sensibiliser et de les accompagner dans leur démarche responsable. La politique et le rapport d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.eiffel-ig.com.

Le fonds est géré selon une approche en « amélioration de note » ESG par rapport au Benchmark de Référence : la note ESG moyenne pondérée du FCP vise à être supérieure de celle de son Benchmark de Référence après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées.

Le Benchmark de Référence est issu de la couverture annuelle européenne de Ethifinance ESG Ratings (ex Gaia Research) et composé d'un panier d'entreprises dont la taille est comparable à celles des entreprises du FCP (selon des critères d'effectifs, de capitalisation boursière et de chiffre d'affaires). Sa composition est revue annuellement. La note du Benchmark de référence est la moyenne équipondérée des notes des entreprises qui le compose, après élimination de 20% des entreprises les moins bien notées. Les notes du Benchmark de référence sont mises à jour trimestriellement.

Dans le cadre du respect du label Relance, le FCP respecte par ailleurs les règles d'investissement suivantes :

- 30 % minimum de l'actif net en instruments de fonds propres, émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France ;
- 10 % minimum de l'actif net en instruments de fonds propres de TPE, PME ou ETI françaises.

Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse ESG mise en œuvre par Eiffel repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes ou par des tiers : celles-ci peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il est possible qu'Eiffel évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion incorrecte d'un titre en portefeuille. Il est par ailleurs précisé que les pondérations entre les piliers E, S, G et Parties prenantes externes sont déterminées par Ethifinance ESG Ratings (ex Gaïa Research) en fonction des secteurs d'activité.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir à posteriori son opinion sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille.

Pour plus d'informations sur la prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion du FCP, le Code de Transparence du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : www.eiffel-ig.com.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Européen 2020/852 (« Règlement Taxonomie »).

La stratégie d'investissement se fait sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur ou type de valeurs.

Le FCP investit sur des petites et moyennes valeurs.

La part de l'actif qui n'a pas été investie en actions, faute d'opportunités d'investissement, pourra être placée en obligations, titres de créances négociables ou en parts de fonds dans la limite de 25% de l'actif du fonds. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner un titre et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM ou FIA répondant aux quatre critères définis à l'article R 214-13 du Code monétaire et financier, afin de remplir l'objectif de gestion ou de rémunérer la trésorerie.

Le FCP pourra utiliser des instruments dérivés simple de gré à gré ou sur un marché réglementé dans le but de couvrir le fonds contre une évolution défavorable des indices et des devises.

COMMENTAIRES DE GESTION :

En 2024, NOVA Europe ISR réalise une performance de -9,35% (part A) et -8,44%(part I) à comparer à une performance de 5,65% pour son indicateur de référence.

Le fonds a dû composer avec des vents contraires (aversion au risque affectant les plus petites capitalisations, instabilité politique en Europe, performance de secteurs non innovants) mais aura aussi été pénalisé par des déceptions, principalement sur la première partie de l'année, avec certaines valeurs (principalement allemandes et françaises) affichant des performances en recul marqué telles que :

- **Aixtron (-60%)** : le spécialiste allemand des équipements pour le secteur des semi-conducteurs a été pénalisé par un rebond qui ne s'est pas concrétisé dans la demande pour ses produits qui devrait l'amener à réaliser deux années consécutives avec peu ou pas de croissance en 2024 et 2025. Le titre a été allégé.
- **Evotec (-54%)** : le spécialiste allemand de la recherche clinique externalisée représentait une des principales lignes du fonds à fin 2023. Le départ surprise de son PDG a chahuté le cours de bourse. La société a ensuite revu à 2 reprises ses estimations annuelles, entraînant le titre vers des cours relativement faibles. Nous avons sorti le titre lors du premier avertissement sur les résultats 2024.
- **Befesa (-40%)** : le spécialiste luxembourgeois du recyclage de poussières métalliques s'affiche dans le rouge, pénalisé notamment par une demande en provenance de Chine qui ne repart pas alors que ce marché final représente le principal driver de croissance du zinc.
- **Wavestone (-26%)** : l'Entreprise de Services Numériques française a fait l'acquisition en 2023 d'une société allemande, l'exposant de facto en 2024 aux 2 marchés connaissant le plus de turbulence : l'Allemagne et la France. Le groupe a réduit en cours d'année ses prévisions pour viser une croissance nulle.
- **Teamviewer (-32%)** : le spécialiste allemand des logiciels de contrôle à distance d'objets connectés voit son cours reculer sur l'année malgré des chiffres qui devraient être relativement honorables en 2024 avec une croissance des marges de 2 points et une croissance organique de 6-7%. Les marchés sont inquiets concernant une sortie potentielle d'un actionnaire qui détient 14% du capital mais a aussi pénalisé le titre suite à son acquisition d'une société de logiciel britannique sur un multiple de valorisation de 9x les revenus récurrents .

• **Equasens (-26%)** : le spécialiste français des logiciels pour les officines a posté des chiffres décevants pour le compte des trois premiers trimestres de l'année avec une croissance nulle, les officines faisant face au défi de l'après COVID.

A l'inverse, on notera les satisfactions de l'année avec notamment 3 OPA (Offres Publiques d'Achat) qui démontrent l'attrait pour nos valeurs de qualité exposées à des niches de marchés. Ainsi parmi les contributeurs positifs à la performance, on retrouve :

• **Esker (+64%)** : le spécialiste français des logiciels de dématérialisation de documents fait l'objet d'une OPA par Bridgepoint à 262€ par action impliquant une prime de plus de 30% par rapport au cours pré-rumeurs. Cela valorise le groupe à près de 6,5x les revenus récurrents.

• **Sidetrade (+38%)** : le spécialiste français des logiciels de gestion de trésorerie qui est un comparable d'Esker profite de la revalorisation en bourse du secteur. De plus, le groupe poste d'excellents chiffres sur les 9 premiers mois de l'exercice avec une croissance au-delà de 10% et un retour sur des niveaux de marge historiques.

• **Piovan (+32%)** : le spécialiste italien de l'ingénierie industrielle a vu son fondateur (détenteur de 58% de son capital) accepter une offre d'un fonds au prix de 14€ par action dans le but de sortir la société de la cote et d'accélérer son développement. Le titre était détenu en portefeuille depuis 2 ans avec un prix moyen d'acquisition de 10€ par titre.

• **ID Logistics (+24%)** : le spécialiste français de la gestion d'entrepôts continue son excellent momentum de croissance avec près de 16% de croissance organique sur les 9 premiers mois de l'exercice tiré notamment par la zone US où ils se développent avec le géant du e-commerce Amazon, où encore en Pologne et au Royaume-Uni.

• **Nexus (+18%)** : le spécialiste allemand des logiciels pour les établissements de santé fait lui aussi l'objet d'une OPA par le fonds TA Associates au prix de 70€ par action soit une prime de 41% par rapport au dernier cours coté. Le titre est en portefeuille depuis la création du fonds et a été un performeur régulier, les titres ont été apporté à l'offre.

Au 31/12/2024, le portefeuille est constitué de 41 sociétés.

Parmi ces sociétés, certaines lignes ont été initiées au cours de l'exercice 2024 :

• **Discoverie (Royaume-Uni, Industrie)** : La société est spécialisée dans la conception et la fabrication de composants électroniques sur mesure destinés à des applications industrielles de niche à forte valeur ajoutée.

• **Interparfums (France, Consommation discrétionnaire)** : La société est spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de parfums sous licence pour des marques prestigieuses.

• **Munters (Suède, Industrie)** : La société est spécialisée dans les solutions de traitement de l'air et de contrôle de l'humidité, offrant des technologies innovantes pour améliorer les environnements industriels et commerciaux.

• **SFC Energy (Allemagne, Industrie)** : La société est spécialisée dans la production de piles à combustible innovantes, fournissant des solutions énergétiques durables pour des applications hors réseau et mobiles.

• **Technogym (Italie, Consommation discrétionnaire)** : La société est spécialisée dans la conception et la production d'équipements de fitness haut de gamme, intégrant technologie et design pour promouvoir le bien-être.

• **Virbac (France, Soins de santé)** : La société est spécialisée dans le développement de solutions pharmaceutiques et vaccinales destinées à la santé animale, couvrant les besoins des animaux de compagnie et d'élevage.

• **Vitec Software Group (Suède, Technologies de l'information)** : La société est spécialisée dans le développement de logiciels verticaux personnalisés, offrant des solutions numériques adaptées aux besoins spécifiques de divers secteurs professionnels.

• **Xvivo (Suède, Soins de santé)** : La société est spécialisée dans les technologies de préservation et de transplantation d'organes, améliorant les résultats médicaux grâce à des solutions de pointe.

Certaines lignes ont été totalement soldées en 2024 :

• **Alfen (Pays-Bas, Industrie)** : La société, spécialisée dans les solutions énergétiques intelligentes, comprenant les bornes de recharge pour véhicules électriques, les systèmes de stockage d'énergie et les réseaux électriques intelligents est pénalisé par son exposition aux véhicules électriques, qui a entraîné des warnings successifs.

• **Datagroup (Allemagne, Technologies de l'information)** : La société, spécialisée dans les services informatiques gérés et l'externalisation, offrant des solutions IT complètes pour les entreprises, notamment le cloud, la sécurité et le support a publié des chiffres qui nous semblent décevants.

• **Evotec (Allemagne, Soins de santé)** : La société est spécialisée dans la recherche et le développement de médicaments innovants, en collaborant avec l'industrie pharmaceutique pour accélérer la découverte de nouvelles thérapies.

• **FD Technologies (Royaume-Uni, Technologies de l'information)** : La société est spécialisée dans les logiciels de gestion des données et des analyses pour les marchés financiers, avec des solutions reconnues pour la rapidité et l'efficacité des calculs.

• **Focusrite (Royaume-Uni, Consommation discrétionnaire)** : La société est spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements audio professionnels, notamment des interfaces audios et des consoles de mixage pour les musiciens et les studios.

• **Piovan (Italie, Industrie)** : La société est spécialisée dans les technologies de transformation des polymères et des aliments, proposant des équipements pour la manipulation, le stockage et le contrôle des matériaux.

• **RWS Holdings (Royaume-Uni, Industrie)** : La société est spécialisée dans les services linguistiques, la traduction et la localisation, soutenant les entreprises dans leur expansion internationale et leur communication multilingue.

• **Volitalia (France, Services aux collectivités)** : La société est spécialisée dans la production d'énergie renouvelable, avec un portefeuille diversifié comprenant l'éolien, le solaire, l'hydroélectrique et la biomasse.

• **Zaptec (Norvège, Industrie)** : La société est spécialisée dans les solutions de recharge intelligentes pour véhicules électriques, mettant l'accent sur la durabilité et l'innovation dans le domaine des infrastructures de recharge.

Les 5 premières lignes du portefeuille au 31/12/2024 représentent 19% de l'actif et sont les suivantes :

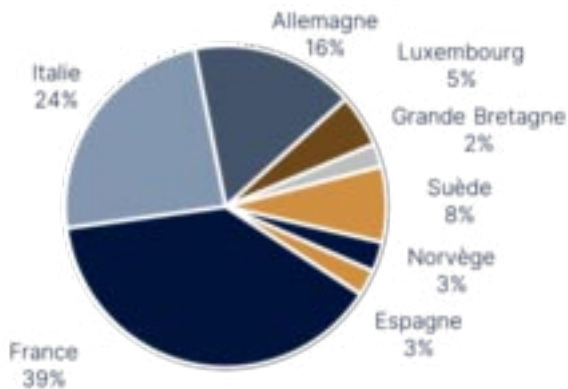
- Sidetrade – France, Technologies de l'information : logiciels de gestion de la trésorerie
- Technogym – Italie, Consommation discrétionnaire : équipements et solutions pour le fitness et le bien-être
- Robertet – France, Matériaux : Fabrication d'ingrédients naturels pour parfums et arômes
- Esker – France, Technologies de l'information : Logiciels d'automatisation des processus documentaires
- Atoss Software – Allemagne, Technologies de l'information : Solutions de gestion du temps de travail et des effectifs

Le portefeuille est investi au minimum à 75% en actions de PME et ETI.

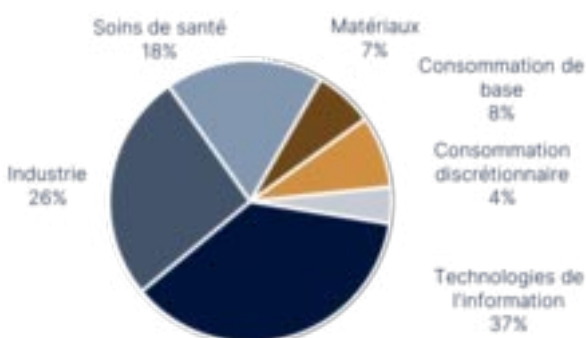
Les titres éligibles au PEA représentent, au 31/12/2024, 95,85% de l'actif.

Les titres éligibles au PEA PME représentent, au 31/12/2023, 90,38% de l'actif.

Les investissements réalisés en dehors de France représentent plus de 60% du portefeuille actions à fin décembre 2023 : la France représente 39% de l'allocation actions (vs 36% fin 2022), l'Allemagne 16% (vs 22%), l'Italie 24% (vs 24%), le Royaume-Uni 2% (vs 2%), la Suède 8% (vs 4%), le Luxembourg 5% (vs 6%), la Norvège 3% (vs 3%) et l'Espagne 3% (vs 2%).



Les principaux secteurs représentés dans le FCP au 31/12/2024 sont les Technologies de l'information à 37% des actions (vs 40%), les Soins de santé à 18% des actions (vs 20%), l'Industrie 26% (vs 25%), les Matériaux à 7% (vs 8%), la Consommation discrétionnaire à 4% (vs 1%) et la Consommation de base 4% (vs 4%) de la poche actions du fonds.



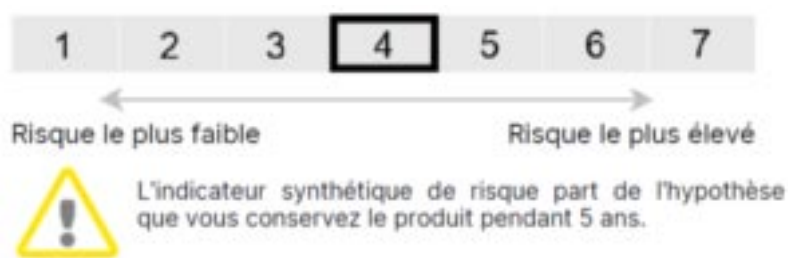
La capitalisation médiane des investissements réalisés est de 1 115M€ au 31/12/2024, la capitalisation moyenne pondérée des investissements réalisés est de 1 546M€ au 31/12/2024.

La trésorerie placée ou liquide représente le solde des placements du fonds au 31 décembre 2024.

Commission de mouvement sous-conservateur : N/A.

INDICATEURS DE RISQUES

SRI Indicateur synthétique de risque et de rendement : 4 sur une échelle de 7



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Nous avons classé ce produit dans la catégorie 4 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque moyenne.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit ne comprend aucune protection contre les performances futures du marché. Vous pouvez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Le risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs ;
- Le risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille ;
- Le risque de crédit : il représente le risque qu'un émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements ;
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre OPCVM. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez- vous reporter à la rubrique Profil de Risque du prospectus de cet OPCVM.

Calcul du risque global : Le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS DIVERSES

Evènements relatifs à la société de gestion :

Néant.

Changements substantiels au cours de l'exercice :

Néant.

Gestion des risques :

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DIC de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Indicateur de risque » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (voir ci-dessous la rubrique « Accès à la documentation de l'OPC »).

Gestion de la liquidité :

La société de gestion de portefeuille a défini une politique de gestion de la liquidité basée sur des indicateurs d'illiquidité. Des mesures d'impact sont réalisées selon une fréquence adaptée et des seuils d'alerte sont prédéfinis. La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Instruments financiers détenus et émis par le dépositaire, la société de gestion ou une entité du groupe promoteur :

Néant.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote :

Les informations concernant la politique de vote et le compte rendu de celui-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

L'actif net du fonds étant inférieur à 500 millions d'euros, Eiffel NOVA Europe ISR n'est pas soumis aux obligations d'information prévues par le décret 2015-1850 concernant la prise en compte par le fonds de critères ESG dans sa politique d'investissement. Toutefois, le fonds ayant obtenu le label ISR, il intègre des critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds afin de l'enrichir, et de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG.

A noter que le Fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Européen 2020/852 (« Règlement Taxonomie »).

Le fonds est classé comme un fonds article 8 au sens de la réglementation SFDR.

L'annexe IV prévue pour les fonds article 8 au sens de la réglementation SFDR sera produite en mars dès la publication intégrale des données permettant sa production.

Compte rendu de la procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :

Eiffel Investment Group est une société de gestion agréée par l'AMF. Une politique et des procédures ont été définies par Eiffel Investment Group afin que le choix des investissements et des intermédiaires s'effectue de manière indépendante et dans l'intérêt des porteurs. Eiffel Investment Group choisit ses intermédiaires notamment en fonction de leur spécialisation sur les petites valeurs, secteur de prédilection d'Eiffel Investment Group, de leur réactivité, et de leur capacité à proposer des titres adaptés à l'orientation de gestion des OPCVM. Il n'existe pas d'obligation de volume dans les accords entre Eiffel Investment Group et ses intermédiaires. Conformément à la réglementation, la politique de suivi et de sélection des intermédiaires est disponible sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Rapport sur les frais d'intermédiation :

NA.

Instruments financiers dérivés :

Néant.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (SFTR) :

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Politique de rémunération

La politique de rémunération mise en place au sein d'Eiffel Investment Group SAS est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds alternatifs, dite « Directive AIFM » ainsi que dans la Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » concernant les OPCVM.

Eiffel Investment Group a procédé à l'identification d'une population de collaborateurs exerçant un pouvoir sur la gestion de la société et/ou une incidence sur la performance ou le profil de risque des fonds gérés.

Les dirigeants de la société sont responsables de la mise en œuvre de la politique de rémunération au niveau de la société. La société de gestion dispose d'un comité de rémunération.

L'enveloppe de rémunération variable est déterminée en fonction des performances des fonds et des performances, financières et non financières de la société de gestion, entre autres critères. Cette enveloppe est répartie entre les collaborateurs à la discrétion des dirigeants de la société, en tenant compte pour chaque collaborateur de sa contribution individuelle, de la contribution de son équipe et de la performance collective. Les critères de jugement sont financiers et non financiers, et reflètent l'appréciation de la performance de chaque collaborateur au titre de son rôle et de l'atteinte des objectifs fixés.

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Eiffel Investment Group SAS à l'ensemble de son personnel s'élèvent à 15 111 409 euros (soit 114 bénéficiaires). Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion sur l'exercice : 9 707 576 euros, soit 64,24% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion sur l'exercice : 5 403 833 euros. L'ensemble des collaborateurs est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé au cours de l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations fixes et variables versées sur l'exercice, les rémunérations versées aux cadres supérieurs s'élèvent à 5 000 888 euros et les rémunérations versées aux autres membres du personnel ayant une incidence significative sur le profil de risque des fonds à 5 024 753 euros.

La politique de rémunération est revue annuellement et validée par la Direction d'Eiffel Investment Group. L'examen et l'évaluation annuel de la politique et de son application n'appelle pas de commentaire particulier.

La société de gestion a mis en place un barème de rémunération variable différée conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion www.eiffel-ig.com, ou sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Eiffel Investment Group.

Accès à la documentation de l'OPC :

La documentation légale de l'OPC (DIC, prospectus, rapports périodiques ...) est disponible auprès de la Société de gestion, à son siège social ou à l'adresse e-mail suivante : contact@eiffel-ig.com.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92090 La Défense Cedex

Eiffel Nova Europe ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
EIFFEL INVESTMENT GROUP

22 rue de Marignan
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP Eiffel Nova Europe ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Eiffel Nova Europe ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 180 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris (le-de-france)
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
S72 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 62 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 03 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés


Stéphane COLLAS

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	69 490 092,15	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	69 490 092,15	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	69 490 092,15	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	19 753,34	-
Comptes financiers	1 666 381,54	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 686 134,88	-
Total Actif I + II	71 176 227,03	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	77 880 910,80	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-7 066 576,49	-
Capitaux propres I	70 814 334,31	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	361 892,72	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	361 892,72	-
Total Passifs: I + II + III + IV	71 176 227,03	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 344 776,36	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	187 514,05	-
Sous-total Produits sur opérations financières	1 532 290,41	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-272,48	-
Sous-total charges sur opérations financières	-272,48	-
Total Revenus financiers nets (A)	1 532 017,93	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 560 337,68	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 560 337,68	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	-28 319,75	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-24 339,09	-
Sous-total revenus nets I = C + D	-52 658,84	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-8 350 634,28	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-123 702,92	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-8 474 337,20	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	2 348 586,14	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-6 125 751,06	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-97 203,80	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	3,68	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-97 200,12	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-790 966,47	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-888 166,59	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-7 066 576,49	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP EIFFEL NOVA EUROPE ISR est, dans le cadre d'une allocation dynamique décidée par la société de gestion, de surperformer à long terme l'indicateur de référence MSCI EUROPE SMALL CAP sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds afin de l'enrichir, et de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni en termes d'exposition géographique, ni en termes d'exposition sectorielle, la composition d'un indicateur de référence. L'indice MSCI EUROPE SMALL CAP est un indicateur représentatif de la gestion du FCP EIFFEL NOVA EUROPE ISR et pourra être retenu comme élément d'appréciation de la performance a posteriori.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	70 814 334,31	111 334 241,54	129 226 093,17	150 215 127,73	78 559 762,00
	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
PART AC					
FR0011585520					
Actif net	39 669 952,44	60 293 753,38	69 218 844,82	85 910 135,88	42 028 488,55
Nombre de parts ou actions	187 053,882	257 712,693	280 571,336	257 172,602	168 152,977
Valeur liquidative unitaire	212,07	233,95	246,7	334,05	249,94
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-19,54	-16,88	-5,53	25,59	2,08

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
PART IC					
FR0011585538					
Actif net	31 144 381,87	51 040 488,16	60 007 248,35	64 304 991,85	36 531 273,45
Nombre de parts ou actions	1 318,684	1 978,787	2 228,302	1 781,183	1 365,063
Valeur liquidative unitaire	23 617,77	25 793,82	26 929,58	36 102,40	26 761,60
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-1 912,91	-1 595,28	-316,03	3 052,51	394,50

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation :

Le FCP se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Méthode d'évaluation des instruments financiers :

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

. Les valeurs mobilières de placement et les instruments financiers français et étrangers cotés sont valorisés au cours de clôture de leur marché principal (dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative).

Toutefois, les valeurs négociées en bourse, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité

de la société de gestion.

Toutefois les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- . Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :

Les TCN faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché. En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré ou minoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

. Les titres de créances négociables dont la durée de vie est égale ou inférieure à 3 mois :

Les TCN, d'une durée de vie résiduelle égale ou inférieure à trois mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

. Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

. Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leur admission sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

. Les sommes en dépôt sont valorisées à leur valeur réelle.

. Les opérations portant sur des instruments financiers à terme ou conditionnels négociées sur les marchés organisés français ou étrangers sont évalués sur la base du cours de clôture de leur marché principal.

. Les opérations à terme ferme ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré autorisés par la réglementation applicable aux OPCVM sont évaluées à leur valeur de marché ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Règles d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les contrats à terme fermes sont calculés à la valeur de marché. Elle est égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats, multiplié par le nominal.

- Les opérations conditionnelles sont calculées à la valeur du marché qui est la traduction en équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) liée au Swing Pricing avec seuil de déclenchement

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, des taxes et/ou des frais de courtage/transaction. Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans le FCP, EIFFEL INVESTMENT GROUP se réserve le droit d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing, encadré par une politique, avec seuil de déclenchement. Ainsi, dès lors que le total des ordres de souscription/rachat nets des porteurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse sur un jour de valorisation un seuil prédéfini sur la base de critères objectifs par EIFFEL INVESTMENT GROUP en pourcentage de l'actif net, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse), pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/ rachat nets. Le FCP émettant plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des catégories de parts du FCP. Le niveau de seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par EIFFEL INVESTMENT GROUP et revus de façon périodique. En cas d'application du mécanisme de « Swing Pricing », la valeur liquidative dite « swinguée » sera la valeur liquidative officielle communiquée aux porteurs du FCP.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation intégrale des revenus.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	111 334 241,54	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	13 074 410,85	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-44 994 461,01	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-28 319,75	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-8 474 337,20	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-97 200,12	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	70 814 334,31	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART AC

FR0011585520	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	19 544,945	4 331 867,88
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-90 203,756	-19 961 569,21
Solde net des souscriptions/rachats	-70 658,811	-15 629 701,33

PART AC

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART IC

FR0011585538	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	353,386	8 742 542,97
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 013,489	-25 032 891,80
Solde net des souscriptions/rachats	-660,103	-16 290 348,83

PART IC

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0011585520	PART AC	Capitalisable	EUR	39 669 952,44	187 053,882	212,07
FR0011585538	PART IC	Capitalisable	EUR	31 144 381,87	1 318,684	23 617,77

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Italie+/-	Allemagne+/-	Suède+/-	Luxembourg +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	69 490,09	26 885,73	16 684,54	11 465,60	5 291,08	3 671,32
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	69 490,09	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 666,38	-	-	-	1 666,38
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	1 666,38

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 666,38	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 666,38	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	SEK+/-	NOK+/-	GBP+/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	5 291,08	2 077,00	1 614,07	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	8,80	-	-
Comptes financiers	1,54	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	5 292,62	2 077,00	1 622,87	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	8 804,00
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Souscriptions à recevoir	10 949,34
Total des créances	19 753,34
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-327 951,22
Dépôts de garantie	-
Rachats à payer	-33 941,50
Total des dettes	-361 892,72
Total des créances et dettes	-342 139,38

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Parts A : 2,2% TTC maximum Parts I : 1,2% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	10% maximum TTC de la surperformance du FCP par rapport à l'indicateur de référence le MSCI EUROPE SMALL CAP, dividendes nets réinvestis, si la performance du FCP est positive.

Les frais de gestion financière incluent les éventuelles rétrocessions versées à des tiers qui sont les intermédiaires de la distribution du FCP.

Ces frais sont calculés en pourcentage des encours ou des frais de gestion et des droits d'entrée – à savoir 35 et 55% des frais de gestion et jusqu'à 100% des droits d'entrée.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance

La fréquence de cristallisation de la commission de surperformance, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance accumulée, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. La période de cristallisation sera tous les ans du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

MSCI EUROPE SMALL CAP

Méthode de calcul

La commission de surperformance est une commission variable basée sur la comparaison entre la performance du FCP et celle de l'indicateur de référence.

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de valeur liquidative, sur la base de 10% de la surperformance du FCP par rapport à l'indicateur de référence, sous réserve que la performance du FCP soit positive. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'indicateur de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée du FCP. Il est basé sur la comparaison entre :

- l'actif comptable de la part du FCP après prise en compte des frais de gestion fixes et avant la prise en compte de la commission de surperformance ;
- un « actif fictif » subissant les mêmes flux de souscriptions et de rachats que le FCP, incrémenté de la performance de l'indicateurs de référence.

La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance du FCP par rapport à son indicateur de référence. Ainsi, si cette différence est négative, cela constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage de performances négatives

En cas de surperformance du FCP à l'issue de la période de cristallisation, et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

En cas de surperformance du FCP à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative du FCP, la société de gestion ne perçoit pas la commission de surperformance et une nouvelle période de cristallisation démarre.

En cas de sous-performance du FCP par rapport à l'indicateur de référence à l'issue de la période de cristallisation, aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation est allongée de 12 mois afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Chaque année de sous-performance est reportée sur une période de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne payable.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement au bénéfice de la société de gestion le dernier jour de bourse ouvert de l'exercice.

En cas de rachat de parts, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux parts remboursées sera définitivement acquise et prélevée par la Société de Gestion.

PART AC

FR0011585520	31/12/2024
Frais fixes	1 079 641,63
Frais fixes en % actuel	2,20
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART IC

FR0011585538	31/12/2024
Frais fixes	480 696,05
Frais fixes en % actuel	1,20
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	-52 658,84	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-52 658,84	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-52 658,84	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART AC

FR0011585520	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-211 520,61	-
Total	-211 520,61	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART IC

FR0011585538	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	158 861,77	-
Total	158 861,77	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-6 125 751,06	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-6 125 751,06	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-6 125 751,06	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART AC

FR0011585520	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-3 444 368,28	-
Total	-3 444 368,28	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART IC

FR0011585538	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-2 681 382,78	-
Total	-2 681 382,78	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			69 490 092,15	98,13
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			69 490 092,15	98,13
Bâtiment : Contrôle climat			3 126 858,91	4,42
CAREL INDUSTRIES S P A	EUR	79 274	1 469 739,96	2,08
MUNTERS GROUP AB	SEK	102 091	1 657 118,95	2,34
Chimie de spécialité			3 405 847,03	4,81
ROBERTET S.A.	EUR	3 186	2 701 728,00	3,82
XVIVO PERFUSION AB	SEK	16 500	704 119,03	0,99
Combustibles alternatifs			1 326 360,80	1,87
SFC SMART FUEL CELL	EUR	77 114	1 326 360,80	1,87
Composants et équipements électriques			3 632 008,57	5,13
CEMBRE	EUR	48 450	2 017 942,50	2,85
DISCOVERIE GROUP PLC	GBP	187 182	1 614 066,07	2,28
Conteneurs et emballages			1 998 913,00	2,82
OENEO	EUR	82 563	809 117,40	1,14
ZIGNAGO VETRO SPA	EUR	126 574	1 189 795,60	1,68
Équipements médicaux			1 664 575,20	2,35
EL EN SPA	EUR	142 515	1 664 575,20	2,35
Fournisseurs industriels			3 118 310,30	4,40
ELIS SA	EUR	101 500	1 918 350,00	2,71
THERMADOR GROUPE	EUR	16 643	1 199 960,30	1,69
Fournitures médicales			1 157 300,00	1,63
GERRESHEIMER AG	EUR	16 300	1 157 300,00	1,63
Habillement et accessoires			1 438 133,40	2,03
DELTA PLUS GROUP	EUR	25 773	1 438 133,40	2,03
Industries diversifiées			4 996 593,36	7,06
BEFESA SA	EUR	60 549	1 256 997,24	1,78
INTERPUMP GROUP	EUR	45 862	1 956 472,92	2,76
PHARMANUTRA SPA	EUR	32 778	1 783 123,20	2,52
Internet			2 942 240,00	4,16
SIDETRADE	EUR	13 135	2 942 240,00	4,16
Logiciels			16 994 089,01	24,00
ATOSS SOFTWARE AG	EUR	22 000	2 512 400,00	3,55
EQUASENS	EUR	31 096	1 375 998,00	1,95
ESKER	EUR	306	79 804,80	0,11
ESKER SA PRIME FEDELITY BONUS	EUR	10 000	2 608 000,00	3,68
LECTRA	EUR	58 249	1 514 474,00	2,14

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
MENSCH UND MASCHINE SOFTWARE	EUR	32 135	1 699 941,50	2,40
NEXUS AG	EUR	36 135	2 511 382,50	3,55
SMARTCRAFT A SA	NOK	827 643	2 077 001,51	2,93
TEAMVIEWER SE	EUR	107 000	1 021 208,00	1,44
VITEC SOFTWARE GROUP AB	SEK	33 574	1 593 878,70	2,25
Pharmacie			3 857 997,70	5,45
LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROV	EUR	28 606	1 800 747,70	2,54
VIRBAC SA	EUR	6 500	2 057 250,00	2,91
Prestataires de soins de santé			1 335 968,23	1,89
VITROLIFE AB	SEK	71 204	1 335 968,23	1,89
Produits de beauté			2 332 741,44	3,29
INTERCOS SPA	EUR	167 582	2 332 741,44	3,29
Produits de loisirs			2 877 574,70	4,06
TECHNOGYM S.P.A	EUR	275 366	2 877 574,70	4,06
Produits de soin personnel			1 632 000,00	2,30
INTER PARFUMS	EUR	40 000	1 632 000,00	2,30
Semi conducteurs			801 409,10	1,13
AIXTRON	EUR	52 655	801 409,10	1,13
Services de livraison			2 333 925,00	3,30
ID LOGISTICS GROUP	EUR	6 150	2 333 925,00	3,30
Services informatiques			8 517 246,40	12,03
ADESSO AG	EUR	4 950	435 600,00	0,62
AUBAY	EUR	35 487	1 596 915,00	2,25
INFOTEL	EUR	22 288	962 841,60	1,36
SWORD GROUP	EUR	67 628	2 414 319,60	3,41
WAVESTONE SA	EUR	39 930	1 714 993,50	2,42
WIIT SPA	EUR	72 005	1 392 576,70	1,97
Total			69 490 092,15	98,13

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	
-	-	-	-	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)		Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	+/-	
Futures						
Sous total		-	-	-	-	
Options						
Sous total		-	-	-	-	
Swaps						
Sous total		-	-	-	-	
Autres instruments						
Sous total		-	-	-	-	
Total		-	-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	69 490 092,15
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 686 134,88
Autres passifs (-)	-361 892,72
Total = actif net	70 814 334,31

COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023



comptes annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	104 426 385,62	120 817 223,64
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	102 267 975,62	112 939 789,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 158 410,00	7 877 434,05
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
Créances	167 554,61	55 470,13
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	167 554,61	55 470,13
Comptes financiers	7 197 053,60	8 935 032,46
Liquidités	7 197 053,60	8 935 032,46
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	111 790 993,83	129 807 726,23

BILAN passif

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	118 842 604,21	131 482 979,30
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 231 740,55	-1 923 727,10
• Résultat de l'exercice	-276 622,12	-333 159,03
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	111 334 241,54	129 226 093,17
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	456 752,29	581 633,06
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	456 752,29	581 633,06
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	111 790 993,83	129 807 726,23

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	177 551,95	9 527,00
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 730 498,09	1 964 764,16
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 908 050,04	1 974 291,16
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-25,15	-31 904,83
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-25,15	-31 904,83
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 908 024,89	1 942 386,33
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 147 051,20	-2 293 192,05
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-239 026,31	-350 805,72
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-37 595,81	17 646,69
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-276 622,12	-333 159,03

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Comptabilisation des revenus

Le FCP comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCP est effectuée frais de négociation exclus.

Méthodes de valorisation

Le FCP se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Méthode d'évaluation des instruments financiers

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- Les valeurs mobilières de placement et les instruments financiers français et étrangers cotés sont valorisés au cours de clôture de leur marché principal (dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative).

Toutefois, les valeurs négociées en bourse, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Toutefois les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :

Les TCN faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché. En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré ou minoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est égale ou inférieure à 3 mois :

Les TCN, d'une durée de vie résiduelle égale ou inférieure à trois mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leur admission sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

- Les sommes en dépôt sont valorisées à leur valeur réelle.

- Les opérations portant sur des instruments financiers à terme ou conditionnels négociées sur les marchés organisés français ou étrangers sont évalués sur la base du cours de clôture de leur marché principal.

- Les opérations à terme ferme ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré autorisés par la réglementation applicable aux OPCVM sont évaluées à leur valeur de marché ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Règles d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les contrats à terme fermes sont calculés à la valeur de marché. Elle est égale au cours (ou

à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats, multiplié par le nominal ;

- Les opérations conditionnelles sont calculées à la valeur du marché qui est la traduction en équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent.

Rémunération

Conformément à la Directive UCITS V (2014/91/UE), Eiffel Investment Group a mis en place une politique de rémunération en vue d'assurer une gestion saine et efficace qui ne favorise pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque de la société de gestion et ne gêne pas l'obligation de la société de gestion d'agir dans l'intérêt supérieur de l'OPCVM.

La politique de rémunération a été conçue et mise en place de manière à favoriser une stabilité et une création de valeur durables pour la Société de Gestion, tout en permettant d'attirer, de former et de fidéliser les employés.

La politique de rémunération est revue annuellement. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles gratuitement sur le site internet de la société de gestion www.eiffel-ig.com, ou sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Eiffel Investment Group.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Parts A : 2,2% TTC maximum Parts I : 1,2% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)

commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Chaque année de sous-performance est reportée sur une période de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne payable.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement au bénéfice de la société de gestion le dernier jour de bourse ouvert de l'exercice.

En cas de rachat de parts, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux parts remboursées sera définitivement acquise et prélevée par la Société de Gestion.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

FCP de Capitalisation : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année, à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des coupons encaissés.



2 évolutionactif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	129 226 093,17	150 215 127,73
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	27 421 806,21	61 209 813,82
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-38 358 704,26	-41 643 787,63
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 787 139,36	4 504 217,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 053 037,16	-6 101 223,63
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-148 334,35	-107 869,65
Différences de change	-100 857,63	-1 616 041,15
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-200 837,49	-36 883 337,91
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 626 836,45	2 827 673,94
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 827 673,94	39 711 011,85
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-239 026,31	-350 805,72
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	111 334 241,54	129 226 093,17

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 197 053,60
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 197 053,60	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	SEK	NOK	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 338 106,48	3 231 557,24	2 100 960,24	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	9 838,33	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	167 554,61
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
-	157 716,28
Coupons a recevoir	9 838,33
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	456 752,29
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	452 819,24
RACHAT à payer	3 933,05
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART AC / FR0011585520	47 087,724	11 317 681,88	69 946,367	16 316 070,87
PART IC / FR0011585538	601,371	16 104 124,33	850,886	22 042 633,39
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART AC / FR0011585520		-		-
PART IC / FR0011585538		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART AC / FR0011585520		-		-
PART IC / FR0011585538		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART AC / FR0011585520		-		-
PART IC / FR0011585538		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART AC / FR0011585520	2,20
PART IC / FR0011585538	1,20

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
PART AC / FR0011585520	-
PART IC / FR0011585538	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-276 622,12	-333 159,03
Total	-276 622,12	-333 159,03

PART AC / FR0011585520	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-430 533,61	-519 834,11
Total	-430 533,61	-519 834,11
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART IC / FR0011585538	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	153 911,49	186 675,08
Total	153 911,49	186 675,08
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 231 740,55	-1 923 727,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-7 231 740,55	-1 923 727,10

PART AC / FR0011585520	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 921 095,71	-1 032 835,07
Total	-3 921 095,71	-1 032 835,07
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART IC / FR0011585538	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 310 644,84	-890 892,03
Total	-3 310 644,84	-890 892,03
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 30 octobre 2013.

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	111 334 241,54	129 226 093,17	150 215 127,73	78 559 762,00	61 878 782,96

PART AC / FR0011585520	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	257 712,693	280 571,336	257 172,602	168 152,977	131 519,797
Valeur liquidative	233,95	246,7	334,05	249,94	223,14
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-16,88	-5,53	25,59	2,08	-3,76

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART IC / FR0011585538	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	1 978,787	2 228,302	1 781,183	1 365,063	1 371,701
Valeur liquidative	25 793,82	26 929,58	36 102,4	26 761,6	23 715,27
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1 595,28	-316,03	3 052,51	394,50	-179,35

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A0Z23Q5	ADESSO AG	PROPRE	20 000,00	2 148 000,00	EUR	1,93
DE000A0WMPJ6	AIXTRON	PROPRE	53 000,00	2 048 980,00	EUR	1,84
NL0012817175	ALFEN NV	PROPRE	16 363,00	986 361,64	EUR	0,89
DE0005104400	ATOSS SOFTWARE AG	PROPRE	13 000,00	2 717 000,00	EUR	2,44
FR0000063737	AUBAY	PROPRE	82 000,00	3 415 300,00	EUR	3,07
LU1704650164	BEFESA SA	PROPRE	78 166,00	2 751 443,20	EUR	2,47
IT0005331019	CAREL INDUSTRIES S P A	PROPRE	129 650,00	3 215 320,00	EUR	2,89
IT0001128047	CEMBRE	PROPRE	98 000,00	3 645 600,00	EUR	3,27
DE000A0JC8S7	DATAGROUP SE	PROPRE	48 000,00	2 755 200,00	EUR	2,47
FR0013283108	DELTA PLUS GROUP	PROPRE	19 213,00	1 487 086,20	EUR	1,34
IT0005453250	EL EN SPA	PROPRE	244 909,00	2 387 862,75	EUR	2,14
FR0012882389	EQUASENS	PROPRE	48 452,00	2 960 417,20	EUR	2,66
FR0000035818	ESKER	PROPRE	5 000,00	798 000,00	EUR	0,72
FR0013217312	ESKER SA PRIME FEDELITY BONUS	PROPRE	10 000,00	1 596 000,00	EUR	1,43
DE0005664809	EVOTEC SE	PROPRE	148 000,00	3 149 440,00	EUR	2,83
GB0031477770	FD TECHNOLOGIES PLC	PROPRE	17 673,00	233 863,99	GBP	0,21
FR0012419307	FOCUS ENTERTAINMENT SA	PROPRE	71 319,00	1 109 723,64	EUR	1,00
GB00BSBMW716	FOCUSRITE PLC	PROPRE	190 000,00	1 289 914,27	GBP	1,16
DE000A0LD6E6	GERRESHEIMER AG	PROPRE	22 500,00	2 122 875,00	EUR	1,91
FR0010929125	ID LOGISTICS GROUP	PROPRE	11 042,00	3 378 852,00	EUR	3,03
FR0000071797	INFOTEL	PROPRE	64 657,00	3 426 821,00	EUR	3,08
IT0005455875	INTERCOS SPA	PROPRE	111 482,00	1 594 192,60	EUR	1,43
IT0001078911	INTERPUMP GROUP	PROPRE	72 190,00	3 383 545,30	EUR	3,04
ES0157261019	LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROV	PROPRE	38 500,00	2 317 700,00	EUR	2,08
FR0000065484	LECTRA	PROPRE	77 687,00	2 427 718,75	EUR	2,18

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0006580806	MENSCH UND MASCHINE SOFTWARE	PROPRE	49 500,00	2 722 500,00	EUR	2,45
DE0005220909	NEXUS	PROPRE	60 739,00	3 535 009,80	EUR	3,18
FR0000052680	OENEO	PROPRE	185 000,00	2 386 500,00	EUR	2,14
IT0005274094	PHARMANUTRA SPA	PROPRE	35 547,00	2 004 850,80	EUR	1,80
IT0005337958	PIOVAN S P A	PROPRE	273 000,00	2 921 100,00	EUR	2,62
FR0000039091	ROBERTET S.A.	PROPRE	3 926,00	3 258 580,00	EUR	2,93
GB00BVFCZV34	RWS HOLDINGS PLC	PROPRE	200 000,00	577 181,98	GBP	0,52
SE0015988373	SEDANA MEDICAL AB	PROPRE	719 917,00	1 502 638,58	SEK	1,35
FR0010202606	SIDETRADE	PROPRE	19 536,00	3 164 832,00	EUR	2,84
NO0011008971	SMARTCRAFT A SA	PROPRE	960 000,00	1 930 163,25	NOK	1,73
FR0004180578	SWORD GROUP	PROPRE	87 000,00	3 466 950,00	EUR	3,11
DE000A2YN900	TEAMVIEWER SE	PROPRE	50 000,00	703 000,00	EUR	0,63
FR0013333432	THERMADOR GROUPE	PROPRE	28 783,00	2 432 163,50	EUR	2,18
SE0011205202	VITROLIFE AB	PROPRE	161 594,00	2 835 467,90	SEK	2,55
FR0011995588	VOLTALIA SA	PROPRE	55 334,00	576 580,28	EUR	0,52
FR0013357621	WAVESTONE SA	PROPRE	64 706,00	3 798 242,20	EUR	3,41
IT0005440893	WIIT SPA	PROPRE	171 672,00	3 347 604,00	EUR	3,01
NO0010713936	ZAPTEC ASA	PROPRE	671 640,00	1 301 393,99	NOK	1,17
IT0004171440	ZIGNAGO VETRO SPA	PROPRE	172 230,00	2 455 999,80	EUR	2,21
Total Action				102 267 975,62		91,86
O.P.C.V.M.						
FR0011375989	OSTRUM SRI CREDIT 12 M FCP	PROPRE	200,00	2 158 410,00	EUR	1,94
Total O.P.C.V.M.				2 158 410,00		1,94
Total Valeurs mobilières				104 426 385,62		93,80
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-3 933,05	-3 933,05	EUR	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	7 197 053,60	7 197 053,60	EUR	6,46
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	157 716,28	157 716,28	EUR	0,14
Total BANQUE OU ATTENTE				7 350 836,83		6,60
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-306 819,66	-306 819,66	EUR	-0,28

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-145 999,58	-145 999,58	EUR	-0,13
Total FRAIS DE GESTION				-452 819,24		-0,41
Total Liquidites				6 898 017,59		6,20
Coupons						
Action						
GB00BSBMW716	FOCUSRITE PLC	ACHLIG	190 000,00	9 838,33	GBP	0,01
Total Action				9 838,33		0,01
Total Coupons				9 838,33		0,01
Total EIFFEL NOVA EUROPE ISR				111 334 241,54		100,00



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La gestion du fonds s’appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking ». Les sociétés sélectionnées sont des sociétés offrant des perspectives de revalorisation significatives à moyen ou à long-terme au regard de leur valeur et/ou de leurs qualités fondamentales. La politique d’investissement des fonds intègre des critères financiers et extra-financiers dans les domaines de l’environnement, du social, de la gouvernance, et des parties prenantes externes. Les objectifs poursuivis sont de 2 ordres :

1. Enrichir le process de gestion :

- L’intégration de critères extra financiers (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans le processus de sélection de valeurs enrichit l’analyse, contribue à une meilleure connaissance des sociétés et permet donc une meilleure évaluation des risques.
- Considérant que les bonnes pratiques ESG au sein des entreprises permettent de bâtir des piliers solides et durables de développement, les entreprises ayant de bonnes pratiques et visant une amélioration de celles-ci nous semblent mieux armées pour créer de la valeur.

2. Promouvoir la transparence et l’amélioration des pratiques dans le temps :

Ces engagements permettent de promouvoir auprès de sociétés, indépendamment de leurs tailles, des bonnes pratiques et de la transparence, dans une optique d’amélioration sur le long terme. L’objectif de gestion du FCP Eiffel NOVA Europe ISR est, dans le cadre d’une allocation dynamique décidée par la société de gestion, de surperformer à long terme l’indicateur de référence MSCI Europe Small Cap sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d’analyse des titres du fonds afin de l’enrichir, et de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateur de durabilité	Performance	Taux de couverture
Scoring ESG Ethifinance ESG Ratings (note sur 100)	63	100%
Environnement : Intensité carbone moyenne (scope 1,2 et 3) (tCO2/M€ de chiffre d'affaires)	304	94%
Environnement : Part des entreprises ayant formalisé d’une politique environnementale	85%	100%
Environnement : Part des entreprises ayant réalisé un audit énergétique	94%	70%
Social : ratio de mixité dans la promotion des managers (part des femmes dans le management/part des femmes dans l'effectif)	91%	87%
Social : évolution nette moyenne de l’effectif	7%	78%
Gouvernance : Taux moyen d’indépendance du Conseil	51%	100%
Gouvernance : Taux moyen de femmes parmi les membres du Conseil	40%	100%
Gouvernance : Part des entreprises présentant la stratégie RSE aux organes de gouvernance	99%	93%
Gouvernance : Part des entreprises présentant les risques informatiques aux instances de gouvernance	96%	100%
Droits humains : Part des entreprises prenant en compte les droits humains dans la chaîne de valeur.	71%	96%

Sources : Base de données Ethifinance ESG Ratings, Carbon 4 Finance, Bloomberg, Eiffel Investment Group

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Nous accompagnons les sociétés présentes en portefeuille afin de les encourager à rendre publics leurs engagements et pratiques ESG mais aussi à améliorer celles-ci. Ce travail aux côtés des sociétés porte ses fruits comme l'exprime la notation ESG du portefeuille à fin décembre 2024 qui est nettement supérieure à la notation de son benchmark de référence amputé des 30% des valeurs les moins bien notées.

Au 31 décembre 2024, la note ESG du portefeuille atteint 59/100, soit un niveau 10% supérieur que celui de son benchmark de référence qui s'établit à 54/100.

Nous étudions également la performance du fonds sur 10 indicateurs ESG. On observe une amélioration d'une année sur l'autre sur 7 des 10 indicateurs ESG sélectionnés pour le fonds et une stabilité pour le huitième indicateur, montrant l'impact positive de notre démarche d'accompagnement dans le temps.

Parmi les indicateurs en recul, on observe deux indicateurs en léger recul :

- L'intensité carbone du portefeuille passe de 278 tCO₂/M€ de chiffre d'affaires à 304 en 2024, à comparer à 640 tCO₂/M€ de chiffre d'affaires pour le benchmark. Cette légère hausse du chiffre du portefeuille s'explique par le choix de la gestion de s'orienter vers plus d'acteurs des logiciels, plus résilients pendant les périodes d'incertitude, mais dont l'intensité carbone est plus élevée.
- L'évolution nette moyenne des effectifs du portefeuille passe de 11% à 7%, un chiffre encore largement supérieur au chiffre de 2% du benchmark, mais qui exprime le ralentissement économique que les sociétés occidentales connaissent. Nos titres étant orientés sur des niches de marché en croissance structurelle, cela les protège partiellement de ce ralentissement.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative sur la durabilité	Unité de mesure	2022	2023	2024	Taux de couverture 2024
1. Emissions GES	Emissions GES - Scope 1 (tCO2)	883	676	519	94%
1. Emissions GES	Emissions GES - Scope 2 (tCO2)	338	351	229	94%
1. Emissions GES	Emissions GES - Scope 3 (tCO2)	10320	10082	9436	94%
1. Emissions GES	Emissions GES - Total (tCO2)	11540	11111	10176	94%
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Scope 1+2+3) par valeur d'entreprise (tCO2/M€ investi)	104	101	134	94%
3. Intensité GES	Intensité carbone (Scope 1+2+3) par chiffre d'affaires (tCO2/M€ de chiffre d'affaires)	299	292	318	94%
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part du chiffres d'affaires dans des activités liées aux combustibles fossiles (%)	0%	0%	0%	94%
5. Part d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie qui provient de sources d'énergie non renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (%)	41%	51%	52%	100%
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil)	2,8GWh/M€ de chiffres d'affaires, par secteur à fort impact	0,35 GWh/M€ de chiffres d'affaires, par secteur à fort impact	0,16 GWh/M€ de chiffres d'affaires, par secteur à fort impact	91%

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites situés dans/à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité (si leur activité a une incidence négative sur ces zones)	9%	10%	11%	55%
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau des principaux polluants provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	160	29,17	0	38%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,7	0,38	3,41	79%
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	% de société confrontée à une violation du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales au cours des dernières années	0%	0%	0%	100%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	% de société qui n'a pas développé une procédure interne et un mécanisme pour surveiller la conformité au Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales	20%	18%	1,5%	100%
12. Ecart de rémunération hommes/femmes non ajusté	En pourcentage du salaire horaire brut moyen des hommes salariés (%).	6%	7%	4%	41%

13. Diversité hommes/femmes au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	36%	37%	38%	100%
14. Exposition à des armes controversées (MAP, ASM, armes chimiques et armes biologiques)	% de société impliquée dans la vente / fabrication / commercialisation d'armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, chimiques, biologiques, nucléaires)	0%	0%	0%	100%
15. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	5,5	5,2	5,3	84%
16. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006 (%)	0%	0%	0%	100%

Sources : Base de données Ethifinance ESG Ratings, Carbon 4 Finance, Bloomberg, Eiffel Investment Group

Concernant les principales variations défavorables des PAI sur le fonds NOVA Europe ISR, on retrouve :

- L'intensité carbone du portefeuille passe de 278 tCO2/M€ de chiffre d'affaires à 304 en 2024, à comparer à 640 tCO2/M€ de chiffre d'affaires pour le benchmark. Cette légère hausse du chiffre du portefeuille s'explique par le choix de la gestion de s'orienter vers plus d'acteurs des logiciels, plus résilients pendant les périodes d'incertitude, mais dont l'intensité carbone est plus élevée.
- Les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité est en légère hausse d'un point pour atteindre 11%, il vient essentiellement de poids plus importants de titres industriels comme Robertet ou Intercos.
- Le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs augmente sensiblement à 3,41 tonnes par millions d'euros investis, essentiellement du fait d'un poids désormais plus important de Befesa, société présente dans le recyclage des poussières métalliques. Ce dossier étant dans la métallurgie, nous sommes très attentifs à tous ces sujets que nous suivons grâce à des entretiens avec le management.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2024 au 31/12/2024

Principaux investissements	Secteur	% Actif	Pays
Sidetrade	Technologies de l'information	4,2%	France
Technogym	Consommation discrétionnaire	4,1%	Italie
Robertet	Matériaux	3,8%	France
Esker	Technologies de l'information	3,8%	France
Atoss Software	Technologies de l'information	3,6%	Allemagne
Nexus AG	Soins de santé	3,6%	Allemagne
Sword	Technologies de l'information	3,4%	Luxembourg
ID Logistics	Industrie	3,3%	France
Intercos	Consommation de base	3,3%	Italie
Smartcraft	Technologies de l'information	2,9%	Norvège
Virbac	Soins de santé	2,9%	France
Cembre	Industrie	2,9%	Italie
Interpump	Industrie	2,8%	Italie
Elis	Industrie	2,7%	France
Rovi	Soins de santé	2,5%	Espagne



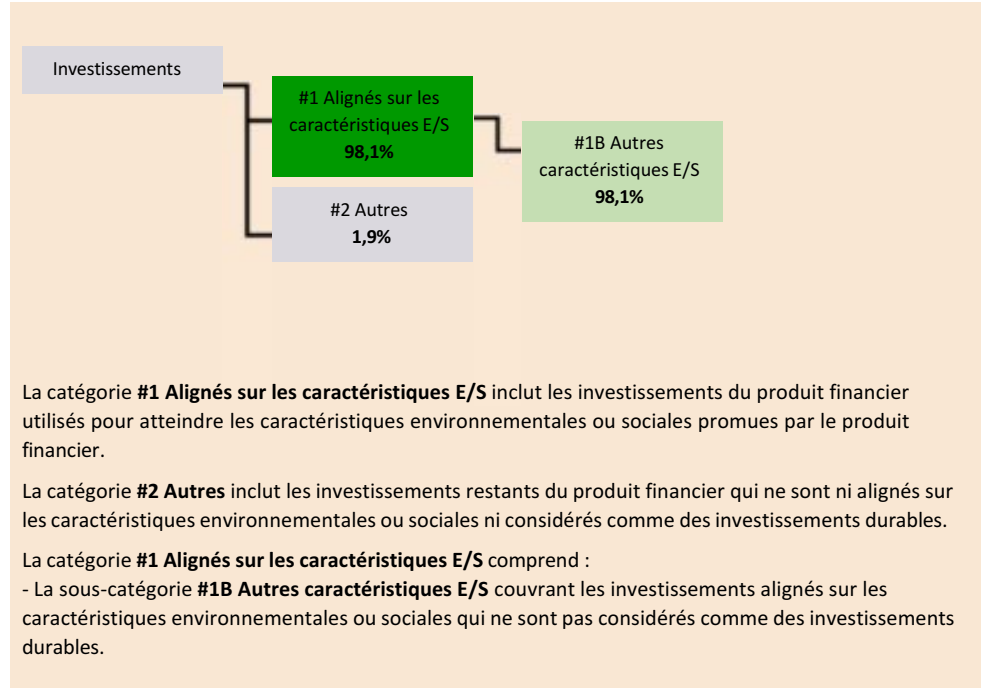
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% Actif
Technologies de l'information	37%
Industrie	26%
Soins de santé	18%
Consommation de base	8%
Matériaux	7%
Consommation discrétionnaire	4%

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage: - du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements; - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



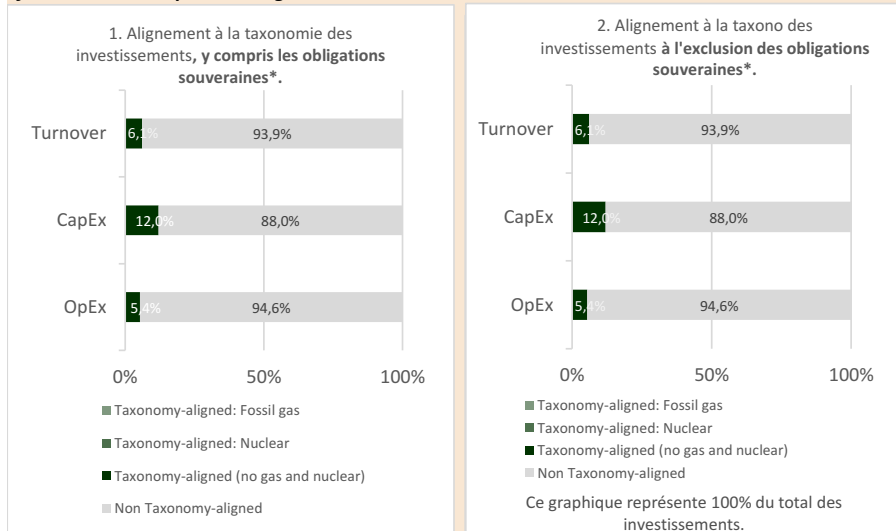
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?



¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Fonds ne s'est pas engagé à réaliser des investissements dans des activités transitoires et habilitantes. La part des investissements en activités transitoires est de 2,1%. La part des investissements en activités habilitantes est de 12,2%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La part de l'actif qui n'est pas investie en actions de catégorie #1, faute d'opportunités d'investissement, peut être placée en obligations, instruments du marché monétaire ou parts de fonds dans la limite de 25% de l'actif du fonds. Les OPCVM sélectionnés dans le cadre du placement de la trésorerie devront avoir le label ISR. Cette part représente 1,9% au 31/12/2024, et est investie en liquidités.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques E/S promues visent 2 objectifs, enrichir le process de gestion par l'intégration de critères extra-financiers et promouvoir la transparence et l'amélioration des pratiques sur le long terme. Afin d'atteindre ces objectifs, Eiffel veille à ce que la note ESG moyenne du portefeuille soit significativement supérieure à la moyenne du benchmark de référence, c'est-à-dire supérieure à la moyenne de l'univers après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées (exigence du Label Public ISR). Par ailleurs, Eiffel met en œuvre une politique d'exclusion exigeante et utilise notamment sa politique de vote et d'engagement pour atteindre les objectifs extra-financiers fixés.

Concernant nos pratiques de votes pour le fonds en 2024 :

En 2024, le fonds a été sollicité pour 46 assemblées générales, il a voté à 98% d'entre elles (nous avons exprimé nos votes à 100% des assemblées générales mais un problème technique chez notre partenaire transmettant nos votes a empêché la transmission des votes à une société), exprimant 85% de votes favorables, 1% d'abstention, et 14% de votes défavorables.

Concernant nos pratiques de dialogue et d'engagement en 2024 :

Campagne de sensibilisation à la transparence : dans une démarche visant à renforcer la transparence des données, nous avons adressé cette année 14 courriels ciblés auprès d'entreprises du portefeuille. Ces sollicitations ont notamment porté sur des sujets spécifiques tels que la transparence des données liées à l'emploi en France, ou la communication sur les différents PAI.

Par ailleurs, tout au long de l'année, notre politique d'engagement nous a conduit à avoir 40 dialogues, concernant près de 27 émetteurs. Les thématiques abordées ont concerné, la transparence des données, l'amélioration des pratiques, notamment sur le volet social et environnemental, le dialogue en amont des assemblées générales, ou encore le dialogue dans le cadre de controverses.

A titre d'illustration, à la suite de deux controverses que nous avons jugées comme matérielles, touchant notamment au volet social et environnemental, nous avons souhaité dialoguer avec la société Intercos.

Ces deux controverses concernent la chaîne de valeur du groupe avec son fournisseur Elecos. La première controverse concerne des rejets toxiques de déchets dans l'eau par ce fournisseur, ce qui aurait mené à des maladies et même le décès d'une personne. La seconde controverse concerne la décision d'Intercos de ne pas renouveler le contrat avec Elecos pour internaliser ces activités en reprenant leurs salariés. Cela a mené à une grève à l'appel d'un des trois syndicats présents chez Elecos.

La société a fait preuve d'une grande rapidité et transparence pour nous répondre. Leur démarche mise en place tant dans le processus de sélection de ses fournisseurs que dans sa gestion de l'arrêt d'un contrat avec un fournisseur nous semble adapté.

Nous restons tout de même attentifs sur ce dossier car le groupe a connu 3 controverses en 2024 (soit une fréquence élevée) si on y inclut une cyber-attaque au premier trimestre.

Enfin, sur le plan environnemental, nous avons échangé avec le groupe Lectra, spécialiste français des machines et des logiciels de découpe pour les secteurs du textile, de l'automobile et de l'ameublement.

La société étant sur un secteur à fort impact climatique, nous avons souhaité suivre dans le temps et évaluer sa politique climat. Le groupe est ouvert au partage des bonnes pratiques présentés lors de notre dialogue.

Ainsi, parmi les mesures présentées par la gestion, on retrouve un bilan carbone complet (incluant le scope 3), un plan de transition clair, des objectifs chiffrés de réduction d'émissions sur le pilier Environnemental

avec potentiellement une trajectoire validée par le SBTI ou encore des critères environnementaux pour la rémunération variable du PDG. Nous continuerons le dialogue car nous avons fixé une temporalité pour mettre en place une partie de ces mesures.

ANNEXE SUISSE

Représentant et agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, le règlement, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

NOVA EUROPE ISR

Clôture annuelle du fonds : 31-déc.

Commission de gestion de la direction du fonds :

Part A	2,20%
Part I	1,20%

Part A

Fortune moyenne du fonds pour la période du 30/12/23 au 31/12/24 : 48 845 657,48

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport Annuel	Rapport Semestriel	Rapport Annuel
	29/12/2023	28/06/2024	31/12/2024
Commission de gestion de la direction du fonds	1 450 951,73	586 777,18	1 079 641,63
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 450 951,73	586 777,18	1 079 641,63

Calcul du TER pour 12 mois, du 30/12/23 au 31/12/24 :TER y compris commission de performance

$$(1079641,63/48845657,48)*100$$

TER **2,21** %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00

Part I

Fortune moyenne du fonds pour la période du 30/12/23 au 31/12/24 : 39 873 939,96

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport Annuel 29/12/2023	Rapport Semestriel 28/06/2024	Rapport Annuel 31/12/2024
Commission de gestion de la direction du fonds	696 099,47	279 569,97	480 696,05
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	696 099,47	279 569,97	480 696,05

Calcul du TER pour 12 mois, du 30/12/23 au 31/12/24 :

TER y compris commission de performance

$$(480696,05/39873939,96)*100$$

TER 1,21 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00

Performance Historiques

	Part A	Part I	Indicateur*
2024	-9,35%	-8,44%	5,65%
2023	-5,17%	-4,22%	12,74%
2022	-26,15%	-25,41%	-22,50%
2021	33,65%	34,90%	23,82%
2020	12,01%	12,85%	4,58%
2019	26,59%	27,89%	31,44%
2018	-14,22%	-13,33%	-15,86%
2017	22,13%	23,24%	19,03%
2016	12,18%	13,14%	0,86%
2015	22,67%	24,18%	23,53%
2014	20,24%	21,44%	6,47%

* Indicateurs de Risque : calculés sur la base des données bimensuelles
Sources : Eiffel Investment Group, Bloomberg

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

